AECK/

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2016 –042 DU 10 MARS 2016

portant nomination de douze (12) élèves officiers médecins au grade de médecin-capitaine.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la loi n° 90-016 du 18 juin 1990 portant création des Forces Armées Béninoises ;

Vu la loi n°2005-43 du 26 juin 2006 portant Statut Général des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises ;

Vu la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011;

Vu le décret n°2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;

Vu le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012, fixant la structure type des Ministères;

Vu le décret n°2014-260 du 18 avril 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;

Vu le décret n° 80-34 du 11 février 1980 portant déblocage total et définitif des avantages financiers correspondant aux avancements des Agents Permanents de l'Etat et des Personnels Militaires des Forces Armées Béninoises pour compter du 1er janvier 1980 ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale,

D E C R E T E :

Article 1er : Les élèves officiers médecins dont les noms suivent, sont nommés au grade de médecin-capitaine pour compter du 1er octobre 2013.

Il s'agit de :

- Elève Officier médecin OGOU Adéniran Akanro Laurento;
- Elève Officier médecin YAROU Yérima Tamou Souaïbou;

- Elève Officier médecin ADEYEMI Adéoti Arsène Boris;
- Elève Officier médecin CLACO Serges Edgar Gbèhodè ;
- Elève Officier médecin ADAM BABA BODY Abdel Amar Hudwahn;
- Elève Officier médecin AGONHOSSOU Sèchémè Fiacre Joslin ;
- Elève Officier médecin DOKPONOU Yao Christian Hugues Prénicias ;
- Elève Officier médecin ETOKPO Kotchikpa Thomas d'Aquin ;
- Elève Officier médecin SOUMMONNI Agué Francis ;
- Elève Officier médecin IBRAHIM Assa Zourak ;
- Elève Officier médecin TODOME Sènadé Fresnelle ;
- Elève Officier médecin YAYA-OYE Adédoyin Djibril.

Article 2 : Les nominations ci-dessus accordées donnent droit à une augmentation de traitement conformément aux textes en vigueur.

Article 3 : Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 10 mars 2016

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé du Développement Economique, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Promotion de la Bonne Gouvernance,

Lionel ZINSOU

Le Ministre d'Etat Chargé de l'Economie, des Finances
et des Programmes de Dénationalisation,

Komi KOUTCHE

Le Ministre de la Défense Nationale,

Théophile YAROU

Ampliations : PR 2- AN 2- SGG-2 CES 2- MDN 2 – MEEFPD 2 –EMG 2 –EMAT 2-EMF 2 –EMFA 2- DGGN 2- AUTRES MINISTERES 26- INSAE 3-DSIA 2 –DGB-DCF-DGTCP-DSDV-CF 8-DOSSIERS INTERESSES 12- INTERESSES 12- JORB 1- Archives 1- Chrono 1.